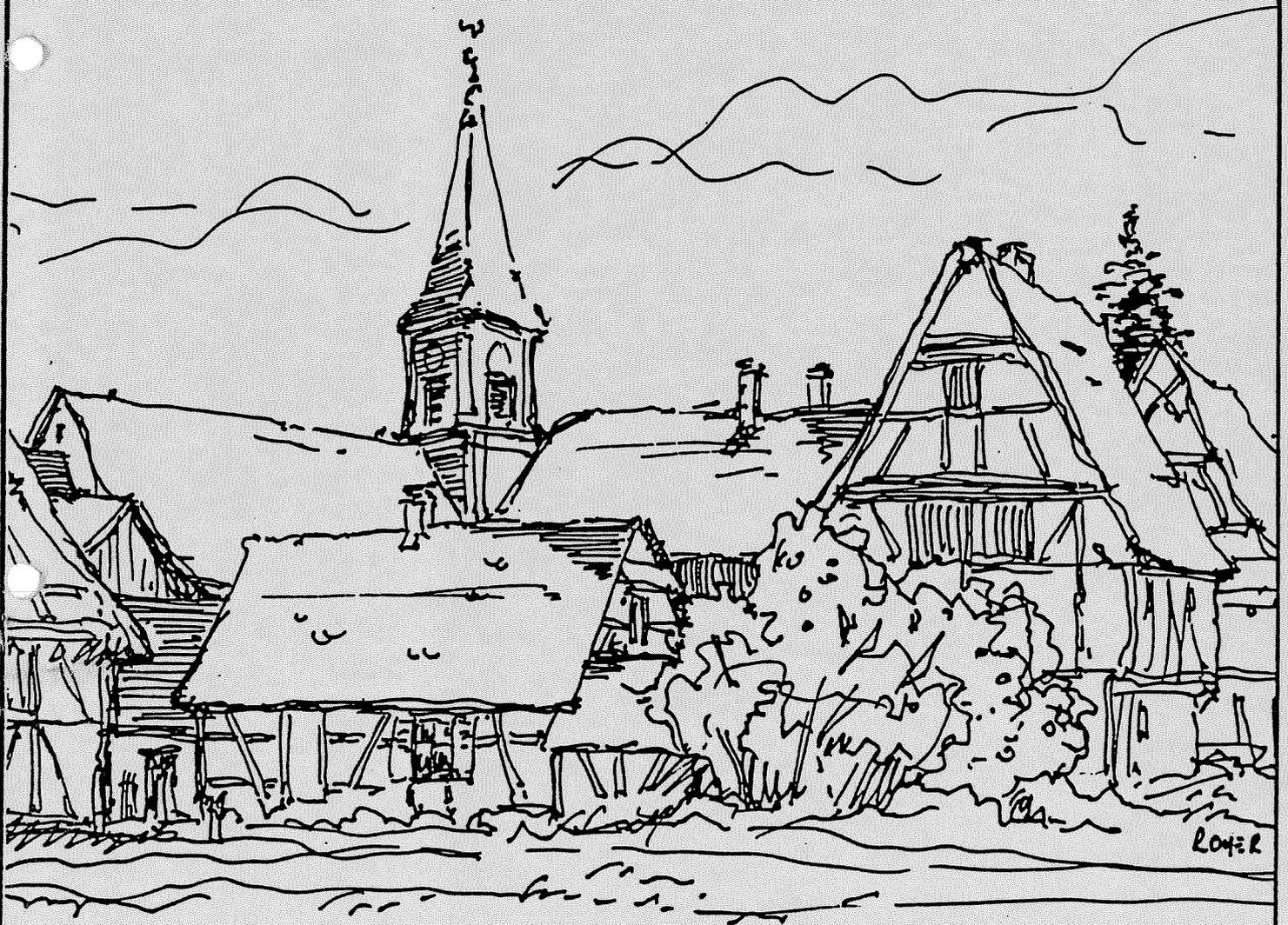
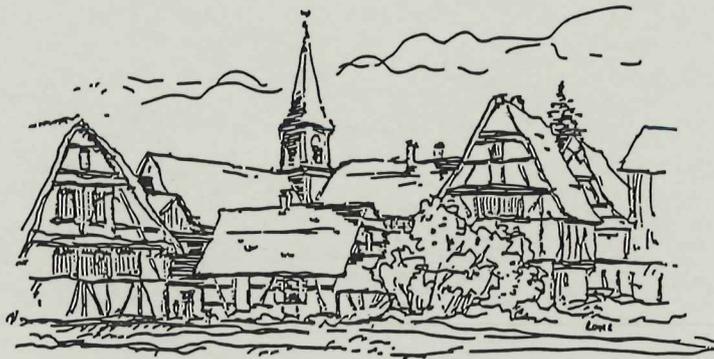


# S' *Limershemer* *Blattel*



Inauguration de la Mairie et des Locaux de la Paroisse

25 Avril 1993



## **SOMMAIRE**

**Le mot du maire**

**Historique du presbytère**

**La démarche de rénovation**

**Aspect financier**

**Quelques photos**



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La rénovation de cet ancien presbytère a marqué l'histoire de notre village.

Effectivement, de génération en génération nous nous transmettons et entretenons cet important patrimoine de la Rue du Vin.

En 1989 s'est posée la question de sa réhabilitation. Notre souci premier et notre objectif étaient à deux dimensions:

1. lui garder son âme, tout en lui redonnant une affectation utile.
2. faire une restauration réussie.

Je crois que ces deux paris nous les avons gagnés et ceci grâce à vous tous.

Le rez-de-chaussé du bâtiment a été transformé en Mairie et l'étage a été aménagé en logement privatif réservé à un représentant du culte. La paroisse catholique St-Denis de Limersheim y a aussi gardé son siège.

Cette répartition issue d'une large concertation a donné à la commune de Limersheim un outil de travail approprié aux temps actuels et a su maintenir le presbytère à sa vocation.

C'est pourquoi je voudrais au nom de la commune de Limersheim vous dire merci à tous.

Je tiens également à remercier M. le Préfet, M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein, M. le Président du Conseil Général, Monseigneur l'archevêque de Strasbourg, M. le curé de Limersheim, M. le Président du Conseil de Fabrique de Limersheim, les chefs d'entreprise et vous tous qui nous avez aidé d'une façon ou d'une autre, par votre soutien, votre travail et votre grande compréhension.

le Maire

## Historique du Presbytère

Malgré des recherches entreprises dans les archives communales et paroissiales, il n'a pas été possible de déterminer la date de construction du presbytère.

### 1849: Séance extraordinaire

"Le Conseil Municipal s'est réuni pour délibérer sur le devis estimatif pour grosses réparations à faire au presbytère de la commune dressé par l'architecte de l'arrondissement le 22 mars et de proposer les voies et moyens de faire face à la dépense.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dit devis présenté montant à la somme de 1.200 F. est d'avis de l'accepter vu la grande urgence des travaux. Et comme la commune de Limersheim possède à peine les ressources suffisantes pour faire face à ses dépenses ordinaires et que les habitants ont déjà fait un grand sacrifice pour la reconstruction de la maison d'école, ainsi que pour la grande réparation de la flèche du clocher, outre les 3.000 F. encore à payer sur ces réparations. Le Conseil Municipal vote pour les susdites réparations du presbytère la somme de 200 F. à prendre de la vente d'une pièce de terrain communal accordé à aliéner, dont le montant sera porté au budget supplémentaire de la présente année. Et quant aux 1.000 F. manquants, le Conseil Municipal se recommande à la bienveillance du gouvernement pour l'attribution d'un secours."

### 18 mai 1859: lettre du maire SCHNEE Chrétien à M. le Sous-Préfet

*Limersheim, le 18 mai 1859*

*Monsieur le Sous-Préfet,*

*Ainsi que la lettre de M. l'architecte de l'arrondissement en date du 21 avril dernier vous l'indique, la reconstruction du presbytère de Limersheim deviendra imminente dans quelques années et pour éviter de grosses dépenses superflues pour le moment, la commune se propose de le reconstruire à neuf dans cinq années au plus tard, ou, si les ressources le permettent dans une période plus rapprochée encore, en faisant exécuter dans le courant de la présente année, les seuls travaux d'entretien indispensables.*

*Quant aux ressources nécessaires pour la nouvelle construction, la commune croit pouvoir réunir sans difficulté pendant les cinq années susmentionnées la somme de 10.000 F. moyennant laquelle elle se fait fort de reconstruire à neuf le presbytère.*

*Les ressources dont elle pourra alors disposer sont:*

- |  |                  |
|--|------------------|
| <i>1. Les ressources disponibles suivant les comptes sont de:</i>  | <i>3.000 F.</i>  |
| <i>2. Un excédent annuel des recettes de la somme de 400 F. ce qui donne en cinq ans:</i>  | <i>2.000 F.</i>  |
| <i>3. Les revenus annuels du parcage des moutons peuvent être estimés à:</i>   | <i>3.000 F.</i>  |
| <i>4. La partie des matériaux provenant de la démolition de la maison actuelle et pouvant être employée à la nouvelle construction sont évalués à:</i> | <i>2.000 F.</i>  |
| <i>Ensemble de la somme de</i>   | <i>10.000 F.</i> |

*Pour réussir plus sûrement dans ladite construction les habitants de la commune se chargent de faire toutes les corvées de toutes natures qu'on exigera d'eux, et conduire gratuitement sur place tous les matériaux nécessaires et faire les mains-d'oeuvre que l'ouvrier entrepreneur jugera à proposer pour hâter les travaux, pourvu que l'administration veuille nous autoriser à construire par voie d'économie sous la surveillance de M. l'architecte.*

*Quant au délai de cinq ans que nous demandons pour la reconstruction du presbytère nous ne pensons pas qu'il soit exagéré, attendu que l'état actuel du dit bâtiment permet bien d'y habiter encore environ cinq ans, dans le cas que la construction ne peut se faire plus tôt. La lettre de M. l'architecte ci-jointe prouve que l'état actuel du presbytère n'est pas aussi dangereux que M. le Curé le prétend puisque la susdite lettre de M. l'architecte dit que la reconstruction du presbytère sera imminente dans 20 ans environ et la commune se propose de le reconstruire dans cinq ans au plus tard.*

*Cependant, si M. le Curé prétendait que pendant les cinq années de délai demandé, la commune tient à sa disposition plusieurs autres logements à son choix présentant tous les avantages désirables, à charge par elle d'en payer le loyer.*

*En outre, il y a la maison d'école nouvellement construite qui reste vacante, l'instituteur ayant un logement propre. J'espère M. le Sous-Préfet que vous daignerez prendre en considération l'exposé ci-dessus que ma conscience et la responsabilité d'un chef d'une commune viennent de me dicter à l'intérêt de la commune que j'ai l'honneur de présider.*

*Le Maire: SCHNEE*

**La lettre du maire SCHNEE Chrétien ( 1853 - 1877 ) illustre bien les difficultés que rencontre une municipalité pour trouver le financement d'un bâtiment public. D'autre part, la population contribuait pour une grande partie aux travaux par leur aide bénévole.**

**26 novembre 1922:**

**D'importants travaux pour un montant de 10.000 F ont été effectués. Ces dépenses rendent impossible le transfert du cimetière en-dehors du village.**

**11 mars 1923:**

**Compte tenu du mauvais état dans lequel se trouve le presbytère, M. Weigend, architecte de Barr dresse un devis d'un montant de 8.720 F.**

**2 décembre 1923:**

**Devis modifié par l'architecte du gouvernement.**

**15 juin 1924:**

**Refus du Département d'accorder les subventions, le Conseil Municipal vote la somme nécessaire.**

**1 juillet 1924:**

Le Conseil Municipal demande au Sous-Préfet de bien vouloir autoriser une adjudication restreinte des travaux du presbytère.

**4 septembre 1924:**

Le Curé demande une subvention pour l'installation de toilettes dans l'annexe du presbytère qu'il propose de construire à ses propres frais. Le Conseil Municipal accorde la somme de 1.250 F.

**1925:**

Construction de l'annexe du presbytère.

**27 juin 1925:**

La mise en état du presbytère a coûté la somme de 31.947,24 F La commune a participé aux dépenses à hauteur de 14.297,24 F Le reste de la somme, soit 17.650 F est à la charge du Curé Ritleng Hippolythe.

**11 septembre 1939:**

Travaux de peinture exécutés par l'entreprise STOLL.

**1960:**

Travaux de crépissage et sur la charpente ( changement des lattes et pose de tuiles plates ) par l'entreprise GONTRAN.

**1965:**

Rénovation partielle de l'appartement du presbytère au départ du Curé Keith Jean.

**1975:**

Travaux de peinture à la cuisine effectués par l'entreprise MEYER Joseph de Nordhouse et installation d'une salle de bain par l'entreprise THOMAS de Rossfeld.

## **Travaux de rénovation du Presbytère.**

Dès 1989 une commission pour la rénovation du presbytère a été mise en place. Lors de cette première réunion du 4 septembre 1989 les grandes lignes du projet ont été définies.

Au fil des mois, le projet a été affiné et après cette phase de maturation, diverses consultations ont été entreprises dans le souci d'une concertation objective et large :

### **\* Rencontre avec le vicaire épiscopal le 17 avril 1990.**

Mgr Sifferlen encourage vivement ce projet ambitieux. Il indique que pour la restauration d'un presbytère, administrativement, nous sommes toujours sous le régime concordataire. C'est donc l'évêché et la préfecture qui sont compétents.

D'autre part, Mgr Sifferlen précise que :

- Le bâtiment doit rester le siège de la paroisse, un local devra être mis à la disposition du conseil de fabrique pour y installer le siège de la paroisse.
- Doter le bâtiment d'un logement de fonction dans l'éventualité de la venue d'un curé.

### **\* Rencontre avec M. Trocmé, sous-préfet de Sélestat.**

Adhésion de M. le Sous-Préfet au projet. Grâce à son soutien le dossier a pu évoluer favorablement tant sur un plan administratif que financier.

### **\* Rencontre avec le chancelier de l'Evêché.**

M. le chancelier Leuvresse a beaucoup facilité la mise en oeuvre du projet par son attitude compréhensive.

### **\* Délibération du conseil de fabrique.**

Dans sa séance extraordinaire du 5 octobre 1990, le conseil de fabrique autorise la désaffectation de la partie superflue du rez-de-chaussée du presbytère au profit de la commune de Limersheim qui pourra y installer les locaux de la mairie.

Le conseil de fabrique demande à la commune de garantir un logement privatif pour un curé, un local pour les réunions du conseil de fabrique et l'archivage des dossiers de la paroisse.

\* **Aspect technique.**

Plusieurs architectes ont présenté leur projet, c'est celui du cabinet d'architecture Boltz Concept de Sélestat qui a été retenu et mis en oeuvre.

\* **Aspect financier.**

Le Conseil Municipal précédent avait déjà prévu au budget primitif un financement pour une rénovation partielle. Vu le projet, la question était délicate et difficile à gérer compte tenu des ressources de notre commune.

A plusieurs reprises le projet a été remodelé notamment pour des impératifs financiers. C'est finalement un dossier financier au plus juste qui a été arrêté.

La nécessité d'avoir des locaux de mairie plus spacieux et adaptés aux besoins de notre commune était ressentie par tous. Trois options ont prévalu :

- 1) un secrétariat et un local pour le maire et ses adjoints pour y recevoir le public.
- 2) une salle de conseil plus grande.
- 3) des sanitaires pour le public.

- Subventions : environ 30% sur le montant hors taxes.

soit 160.000 F.	-	D.G.E.
138.000 F.	-	Département

- Travail bénévole : il peut être estimé à 15% du montant.

Si la commune de Limersheim a réussi à se doter de locaux de mairie de qualité à un prix tout à fait correct, c'est aussi grâce à l'important travail bénévole de l'équipe municipale, des membres du Conseil de Fabrique et de l'équipe liturgique.

Situation Financière " Rénovation Presbytère "

DEPENSES:

1. Achitecte	11 860,00 23 720,00 23 720,00 46 012,62	105 312,62
2. Publication DNA	2 448,18 1 215,41	3 663,59
3. Gros-oeuvre HATTERER	126 117,86 114 252,01 60 773,17 21 582,14 échaffaudage 7 926,27	330 651,45
4. Couverture BRIEFF	9 300,91 489,52	9 790,43
5. Plâtrerie MUTSCHLER	57 405,47 3 021,39 39 065,07 faux-plafond 7 707,70	107 199,63
6. Menuiserie extérieure et fenêtres FRITSCH COLMAR	3 642,38 29 125,78	69 205,30 101 973,46
7. Menuiserie escalier 1er étage intérieure 1er étage escalier intérieure	53 370,00 37 434,12 4 709,96 19 994,77	115 508,85
8. Electricité AGRAIN	33 250,00 73 528,50 1 750,00	108 528,50
9. Sanitaire BOHNERT	38 488,31 4 276,48 10 059,65	52 824,44
10. Carrelage VALLEE	20 162,00 25 119,01 6 308,33	51 589,34
11. Peinture ROSSFELDER	55 481,25	55 481,25
12. Revêtement sols DA SILVA	9 078,74	9 078,74
13. Plafonniers VETTER	6 904,49	6 904,49
14. Peinture SAGOS	5 444,44	5 444,44
15. Acier toiture SPITZER	637,62	637,62

16. Clôture HEYD	1 033,95	1 033,95
17. Concassé-gravier-sable	1 597,93	1 597,93
18. Logement-sanitaire-écoulement	1 095,74	1 095,74
19. Mitigeur logement	1 879,81	1 879,81
20. Mobilier: tables et chaises salles	17 564,66	
bureau secrétariat	2 974,00	
meuble salle	2 930,00	23 468,66
<b>TOTAL DES DEPENSES T.T.C.</b>		<b>1 093 664,90</b>

\* La commune récupère la T.V.A.

\* La commune a été obligée de souscrire un emprunt de 400.000 F. pour couvrir ses dépenses.

Echelle 1/100 AVRIL 90

REHABILITATION DU PRESBYTERE  
67150 LIMERSHEIM

Société d'ARCHITECTURE  
BOLTE CONCIL  
27 A, Route de Strasbourg  
67600 SELESTAT  
Tél. : 08.60.09.03  
SARL au Capital de 12 000 F.  
Inscrit au Tableau de l'Ordre  
Révisé N° 59 102/100 1550



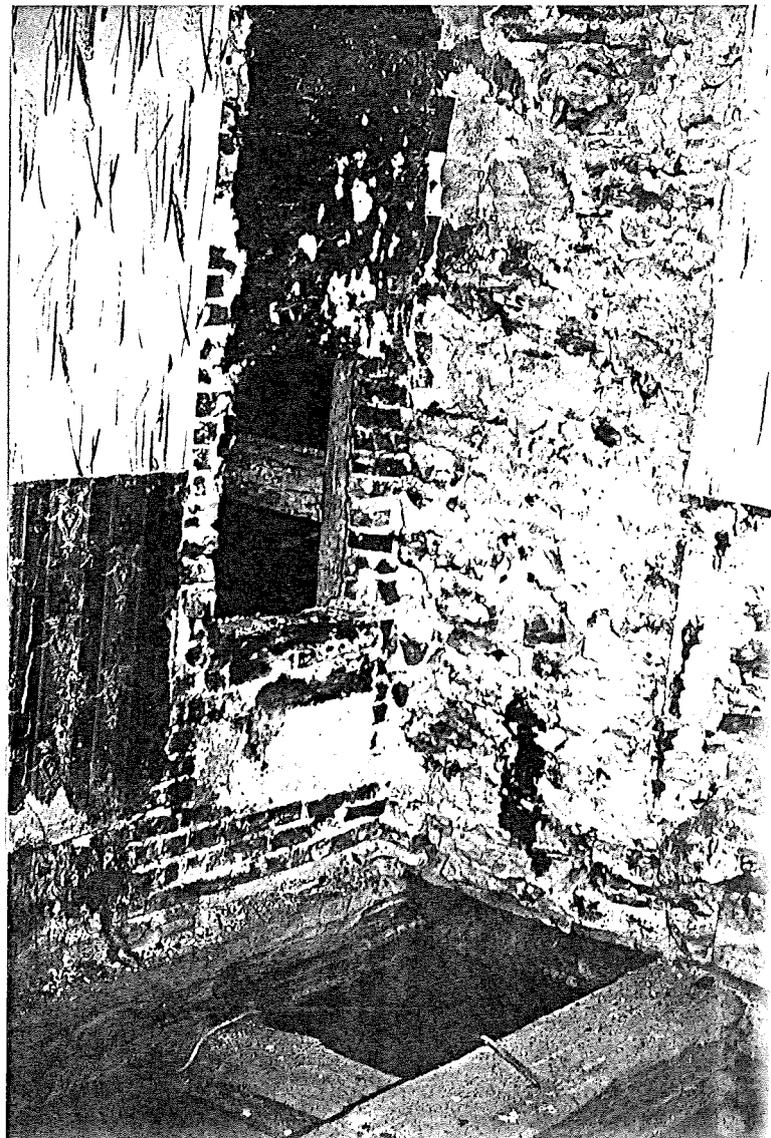
Façade OUEST

Façade SUD

La réhabilitation en image.



Le déménagement.



Démolition des murs et des planchers.



On aménage les abords.



Mise en place du mobilier.



Achèvement des travaux de peinture.



Le maire René STAUB préside le premier Conseil Municipal dans les nouveaux locaux.

